

d'icelle pour le faire publier et registrer. A quoy nous désirons que vous teniez aussy la main de vostres part comme à chose qui est du bien publicq et de nostres particullier service. Donné à Monceaux, ce xvi^e septembre 1596. Signé Henry ».

Cette lettre d'Henri IV vise certainement les importantes transactions des foires pendant lesquelles il redoutait l'évasion du numéraire français. C'est du reste la raison pour laquelle il supprimera, en septembre 1601, les changeurs, les rendant responsables de la disette du numéraire ¹.



Mardi 1^{er} octobre. Par lettres patentes du 5 juillet, François de Chaponi est nommé maître des ponts, ports et passages de la ville de Lyon, en remplacement de Gilles Scaron Chauvelin, qui a résigné ses fonctions.

Mercredi 2 octobre. Ce jour se termine le procès de Louis d'Autarc, sieur de Verdieres ², accusé de fabrication de fausse-monnaie, de vol et rançonnements, de meurtres et de levée de deniers sans commission. La cour le condamne « à avoir la teste tranchée sur un eschaffault qui pour ce faire sera dressé en la place des Terreaux de cette ville de Lyon ». Ses biens seront confisqués après que, préalablement, il en ait été prélevé 3.000 écus pour le pain des prisonniers et 100 écus pour les mendiants de la ville de Lyon. La cour ordonne aussi que le château de Verdieres soit rasé, ses fossés comblés, et que les complices du sieur de Verdieres, un orfèvre de

1. Il les rétablit ensuite par un édit du 22 février 1607, mais leur nombre était réduit à douze pour la ville de Lyon et c'étaient de véritables officiers royaux.

Cf. *La Banque à Lyon*, par M. Vigne, Lyon, A. Rey, 1903.

2. *Bibl. nat.*, Mss., 16.508, ancien fonds Harlay 6¹.